1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter. Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents : 4 CSP Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé : Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionn	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération	écart après application du seuil	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,	effectifs valides (groupes pris en	écart pondéré
elle (CSP)		femmes	hommes	moyenne	de pertinence	femmes	hommes	0=non)	compte)	politiere
ouvriers	moins de 30 ans	0	0					0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0					0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0					0	0	0,00%
	50 ans et plus	0	0					0	0	0,00%
employés	moins de 30 ans							0	0	0,00%
	30 à 39 ans					1		0	0	0,00%
	40 à 49 ans			5,5%	0,5%	3	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus			-11,5%	-6,5%	2	1	0	0	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	0	0					0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	0					0	0	0,00%
	40 à 49 ans	0	0					0	0	0,00%
	50 ans et plus	0	0					0	0	0,00%
cadres	moins de 30 ans	33 358	34 626	3,7%	0,0%	19	11	1	30	0,00%
	30 à 39 ans	42 287	47 148	10,3%	5,3%	22	22	1	44	1,05%
	40 à 49 ans	51 931	53 454	2,8%	0,0%	40	27	1	67	0,00%
	50 ans et plus	59 240	67 372	12,1%	7,1%	51	31	1	82	2,60%
ensemble des salariés		49 848	53 995	7,7%		2	31		223	3,6%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de

indicateur calculable (1=oui, 0=non):

indicateur d'écart de rémunération (%):

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.